



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 juin 2020

Délibération n° 20C/02/18

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
12/06/2020		Présents : 60
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 8
24 juin 2020	En exercice : 77	Votants : 68

**Objet : Acquisition de parcelles dans la Zone Artisanale Hardissel à Tricot.**

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

**Etaient présents :**

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M. GIGNON Christophe), BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGEOIS Jérôme, MME BRUNET Laurette, M. CANDELOT Bertrand, MME CENSIER Christine, MM CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DUBOUIL Bernard, DUMONT Joël, DUPONT Didier, MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, M LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre ; MME LARUE Aline, MM LE ROUX Nicolas (suppléant de MME GRIGNON-PONCE Véronique) ; LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEBVRE François, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, PLASMANS Thierry, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc) ; SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM TOURTE Philippe, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 60 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

**Etaient excusés :** MM GIGNON Christophe, NEGI Michaël, THEOPHILE Pascal et MME VASSEUR Lydie.

Etaient absents : MME BERGERON Aurélie, MM FOURNIER Alain, GESBERT Laurent, POINSARD Cédric, QUESNEL Gérard, MME SIMON Marie-José, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. CARRE Christophe (Domfront) à M. MATTE Xavier (Sains-Morainvillers) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DRETZ Sandrine (Airion) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;

M. THEOPHILE Pascal (Saint-Rémy-en-l'Eau) à M. GOURDOU Jean-Pierre (Valescourt) ;

M. RAUZIER Dominique (Saint-Just-en-Chaussée) à M. Frans DESMEDT (Saint-Just-en-Chaussée) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. Eric WAFFELAERT et MME Colette DOLLEZ

Le président Frans DESMEDT donne la parole au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, pour la présentation de ce point.

Celui-ci rappelle aux membres présents que, lors du transfert de la compétence « développement économique », le conseil communautaire a acté, par délibération du 14 septembre 2017, les conditions financières de transfert des zones d'activités.

Pour ce qui concerne les terrains de la zone d'Hardissel située à Tricot, la commune avait signé un compromis de vente avant le transfert de compétence, pour les parcelles ZV 70, ZV 71, ZV 64, ZV 63, ZV 72 et ZV 73, correspondant aux lots 1 et 2 de la zone. Pour ne pas faire obstacle à la transaction en cours, il avait été décidé que les parcelles en question seraient mises à disposition de la communauté de communes, mais resteraient propriété de la commune.

Depuis, l'acquéreur potentiel n'a pas donné suite et la transaction n'a finalement pas abouti.

Ces terrains sont aujourd'hui dans un vide juridique empêchant leur vente à la fois par la commune (qui ne dispose plus de la compétence) et par la communauté de communes qui n'en est pas propriétaire. Il convient donc de régulariser la situation et d'entériner l'acquisition de ces deux lots.

Le prix proposé correspond au prix d'acquisition des deux autres lots de la zone, soit 6 € HT/m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, les parcelles ZV 74 et ZV 67 qui sont dévolues au passage du réseau d'assainissement, créé dans le cadre de l'aménagement de la zone, seront rétrocédées gratuitement à la communauté de communes pour intégration dans son actif dans le cadre de la compétence assainissement exercée depuis 2018.

Enfin, la parcelle ZV 69 destinée à recevoir une réserve incendie, reste propriété de la commune de Tricot.

L'acquisition de ces parcelles peut faire l'objet d'un acte en forme administrative (sans recours à un acte notarié), le président étant chargé d'authentifier l'acte. Cette procédure nécessite de désigner un représentant pour la communauté de communes pour la signature de l'acte.

#### **Le Conseil,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2016 actant la mise à jour de la compétence obligatoire « développement économique » ;

Vu sa délibération n°17C/06/01 en date du 14 septembre 2017, fixant les conditions financières de transfert des terrains des zones d'activité transférées ;

Vu l'article L1311-13 habilitant les collectivités à authentifier des actes concernant les droits réels immobiliers en la forme administrative ;

Considérant la nécessité d'acquérir les parcelles ZV 70, ZV 71, ZV 64, ZV 63, ZV 72 et ZV 73 correspondant au lot 1 et 2 de la zone d'Hardissel à Tricot, appartenant à la commune de Tricot, pour permettre à la communauté de communes d'exercer sa compétence « zones d'activité économique » ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser le transfert de propriété des parcelles ZV 74 et ZV 67 de la zone d'Hardissel appartenant à la commune de Tricot et liées à l'actif de la compétence assainissement ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

**DONNE** un avis favorable à l'acquisition à l'amiable des parcelles ZV 70, ZV 71, ZV 64, ZV 63, ZV 72 et ZV 73 correspondant au lot 1 et 2 de la zone d'Hardissel à Tricot, appartenant à la commune de Tricot, d'une contenance total de 10 444 m<sup>2</sup> et suivant le tableau ci-dessous :

Lot	Parcelle	Contenance	Total
Lot 1 de la zone pour 5005 m <sup>2</sup>	ZV 70	3273 m <sup>2</sup>	10 444 m <sup>2</sup>
	ZV 72	517 m <sup>2</sup>	
	ZV 63	1215 m <sup>2</sup>	
Lot 2 de la zone pour 5439 m <sup>2</sup>	ZV 64	899 m <sup>2</sup>	
	ZV 71	3809 m <sup>2</sup>	
	ZV 73	731 m <sup>2</sup>	

**DIT** que l'achat de ces parcelles est consenti au prix de 6 € HT/ m<sup>2</sup> ;

**DONNE** un avis favorable au transfert de propriété des parcelles ZV 74 et ZV 67 de la zone d'Hardissel de Tricot appartenant à la commune de Tricot et d'une contenance de 289 m<sup>2</sup> ;

**DIT** que les parcelles ZV 74 et ZV 67 dévolue au réseau d'assainissement créé par la communauté de communes lui sont rétrocédées gratuitement ;

**PRECISE** que les frais générés par cette vente seront à la charge de l'acquéreur ;

**DECIDE** que les crédits nécessaires à l'acquisition seront inscrits au budget 2020 du budget annexe « zones d'activité économique » ;

**DESIGNE** le 1<sup>er</sup> vice-président comme représentant de la communauté de communes pour la réalisation de cette acquisition et l'autorise à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



**Frans DESMEDT**

Acte publié ou notifié le 24 juin 2020